Juin 2023
Numéro 53

Contacts FO 91

Syndicat des employés et cadres CGT- Force Ouvrière
des organismes de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de l'Essonne
Membre de la Chambre Syndicale de la Région Parisienne
Section de la CPAM 91

EDITO

C'est bientôt l'été ! Nous nous réjouissons toutes et tous déjà à l'idée de prendre un congé bien mérité. Pour autant, à FO nous resterons sur nos gardes étant donné le caractère profondément injuste de la politique du gouvernement actuel. Depuis le 19 janvier 2023, des millions de personnes ont défilé dans les rues, partout en France pour dire non à la retraite à 64 ans !!

En recourant encore une fois à l'arme constitutionnelle du 49.3, le premier ministre et le Président de la République effectuent un passage en force final sur le projet de loi ultra minoritaire. Pour Force Ouvrière, il s'agit d'un véritable déni de démocratie ! Nos représentants politiques, élus par le peuple, doivent écouter la population qui à plus de 80% refuse ce projet. Inflation, salaires, COG 2023-2027, le syndicat FO a de quoi s'occuper pour obtenir une augmentation significative de la valeur du point, et pour œuvrer contre la dégradation des conditions de travail des salariés.

FO continuera à tout mettre en œuvre dans l'unité pour obtenir le retrait de cette réforme et pour stopper les attaques contre la Sécu !

Alors, profitez-bien de vos vacances pour souffler un peu car la rentrée risque d'être explosive !

A FO, nous sommes prêts !

Christine DA SILVA
Secrétaire de la section
FO CPAM 91

INFLATION

Nous subissons depuis plusieurs mois une intensification de l'augmentation des prix. Cette violence économique est ressentie par la quasi-totalité de la population. Au quotidien, salariés, étudiants, retraités, demandeurs d'emploi essaient de s'en sortir comme ils peuvent en rognant sur le budget course, loisirs, etc. Il y a bien des solutions mais le gouvernement et le patronat ne veulent pas s'en saisir.

L'inflation dans son ensemble a atteint 5,7 % sur un an en mars, selon l'Insee, avec des disparités selon les secteurs.

Les ménages sont contraints de réduire leurs dépenses, y compris sur des achats de première nécessité. Les chariots se vident mais les tickets de caisse continuent d'augmenter avec la baisse du pouvoir d'achat.

Face à cette hausse exponentielle et insupportable des prix, le Comité Confédéral National (CCN) de FO, qui s'était réuni les 29 et 30 mars à Paris, **a revendiqué l'augmentation des salaires et traitements, des retraites, pensions, allocations, minima sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation**.

Si le gouvernement a annoncé une hausse de près de **2 % du Smic en mai** - ce qui correspond au seul effet du mécanisme d'ajustement automatique du salaire minimum sur l'inflation –, le **CCN** revendique un coup de pouce significatif pour le porter à **80 % du salaire médian**.

ET NOS SALAIRES ?

Interview d'Isabelle BERTIN, Directrice de l'UCANSS (Le Parisien du 11/04/2023)

Payer un salarié 50€ de plus que le SMIC est-il un acte exemplaire pour un organisme de Sécurité Sociale ? Autre perle de l'interview : « un effort a été fait avec une augmentation de 3,5% ». Un effort ??!!

Le personnel à perçu **0,50% d'augmentation de la valeur du point en 12 ans !** Le pays connait une inflation comme jamais « La hausse des prix alimentaires a atteint **15,8% en 1an**. 52% des salariés rémunérés au SMIC ont réduit leur portion de nourriture, près de 1 sur 2 a même supprimé un repas » *(le Parisien, édition du samedi 8 avril).*

Il est de plus en plus fréquent d'entendre des collègues dire « notre mode de vie a changé depuis quelques mois avec la hausse des prix ». Ainsi au tout début de la réunion de la **commission de suivi sur l'intéressement 2022** réunie à l'UCANSS le 11 avril, **les représentants FO** ont demandé à quelle date serait convoquée **une réunion de négociation sur les salaires pour 2023.**

La Directrice de l'UCANSS a répondu **qu'elle avait eu contact le matin même avec les représentants de la Direction de la Sécurité Sociale (le ministère) et que cette question n'avait été évoquée par aucune des parties en présence. Seul une réunion est prévue fin juin.**

Une RPN salaires doit être convoquée !

Augmentation de la valeur du point au minimum à hauteur de l'inflation !!

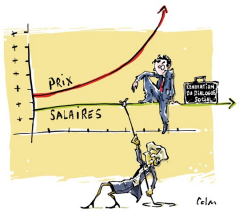

Intéressement ? Parlons-en !

Mme Isabelle BERTIN, Directrice de l'UCANSS, nous avait annoncé une prime d'intéressement entre 800€ et 1 000€. Mais dans quelles poches cet argent est-il pris ? Pas dans celle de l'employeur en tout cas !

Au cours de la commission de suivi du 11 avril, les représentants **FO ont dénoncé les 5 545 postes équivalents temps pleins (ETP) supprimés en 2022** dont 4 950 dans la seule branche maladie, soit 6,04% des effectifs.

En réalité, c'est bien plus que 5 545 postes qui ont disparu sur un an mais vraisemblablement près de 7 000 à 7 500 car par exemple, 2 agents à temps partiel représentent 1 ETP.

Précisons que 12,8 millions ne seront pas versés aux salariés pour cause d'**objectifs non atteints**, soit près de 10% de la somme globale allouée à l'intéressement 2022.

L'intéressement non seulement ne constitue pas une augmentation de salaires, ne compte pas pour la retraite mais en plus c'est un système injuste !

Ce dispositif instaure une **inégalité de traitement** entre les agents des différentes branches et des organismes. Ainsi, il y a **402 €** de différence entre la prime d'intéressement la plus basse et la plus haute. Un système qui sanctionne les agents victimes d'un arrêt de travail maladie et/ou pénalise les agents en congés enfants malades. C'est aussi un système qui pénalise financièrement les caisses de retraite car **non soumis à cotisations.**

Ainsi, **ministère et employeur financent l'intéressement avec l'argent des postes supprimés, continuent de bloquer les salaires, reportent la charge de travail des personnels non remplacés sur ceux restants.** Ce qui entraine une dégradation très préoccupante des conditions de travail.

Dégradation au point qu'à la question posée par les représentants **FO** le 2 mars dernier concernant « des vagues de départs sans précédents dans les organismes sociaux », l'UCANSS a répondu : « C'est vrai qu'il y a une évolution, c'est la raison pour laquelle une enquête est en cours sur les raisons pour lesquelles les agents partent ... » Mais de cela, le lecteur du journal n'en sera rien.

C'est pourquoi, **depuis 2005, FO revendique l'intégration dans le salaire de cette prime d'intéressement (cet argent qui nous appartient), sous la forme par exemple d'un demi mois de salaire. FO revendique également l'arrêt des suppressions d'emplois**.

Télétravail

Avant la crise sanitaire le télétravail à la CPAM 91 était régit par une charte puis en août 2021 un protocole d'accord a été signé par les Organisations Syndicales et validé par le CSE.

Aujourd'hui des questions se posent sur ce nouveau mode de travail dans plusieurs CPAM en Ile de France et les Directeurs veulent revenir sur les protocoles télétravail actuels.

A la **CPAM du Val de Marne**, le protocole est interprété de différentes manières, certains agents se sont vu suspendre leur télétravail pour plusieurs motifs :

- **le manque d'autonomie**. On propose et on dispense des formations sur site aux agents pour les faire monter en compétence, gagner en autonomie, mais au final les formations sont suspendues car les tuteurs sont en télétravail.

- le manque de production. La production n'étant pas atteinte la Direction fait revenir les agents pour mieux les contrôler.

Le responsable de service étant le premier à décider de la possibilité de télétravailler ou pas, **les agents sont donc contraints et forcés de retourner sur site**.

A la **CPAM des Hauts de Seine,** la Direction veut dénoncer le protocole actuel…

Pour les employés cela revient à :

- un télétravail régulier à raison d'1 ou 2 jours/semaine, **contre 3 jours actuellement**.
- une enveloppe annuelle de 25 jours pour les employés.
- une baisse de l'indemnisation télétravail.
- un lissage du nombre de télétravailleurs **par jour et par service**.
- une présence sur site **obligatoire de 2 jours/ semaine**.

Pour les cadres cela revient à :

- un télétravail régulier à raison d'1 ou 2 jours/ semaine, **contre 3 jours à l'heure actuel**.
- une enveloppe annuelle de 40 jours de laquelle seront décomptés (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) les motifs suivants : pollution, grèves, neige, fortes chaleurs, etc.

LES TOPS

Paiement des écrêtements de 2021 et 2022 :

Suite à la demande des élus **FO** (Assemblée Plénière du 29/09/22 et relance en mars 2023), la Direction a regardé les écrêtages de plus prêt sur 2021 et 2022 et ces temps ont été compensés financièrement grâce à l'intervention des élus **FO** .

Cette compensation **est majorée de 25%** quand on dépasse les compteurs type 4h30 et 8h.

Une victoire de plus !

Actions en justice : Encore une victoire pour FO !

Les élus **FO** accompagnent les salariés de la CPAM de l'Essonne jusqu'au bout !

Parmi tous les dossiers de salariés que nous accompagnons nous venons d'apprendre qu'une décision de justice a été rendu en faveur d'un salarié et a condamné la CPAM de l'Essonne à payer les compléments de salaires pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021.

LES FLOPS

Fête du personnel 2023 : Direction ou CSE ?

Les nouveaux co-gestionnaires du CSE ont demandé à la Direction que la finale du QUIZZ se déroule lors de la fête du personnel. Sur le site du CSE une vidéo a été publiée mais il semble qu'elle vienne de la Direction puisqu'on voit le mot « CPAM » et non « CSE » apparaitre plusieurs fois dans cette vidéo. Alors qui organise réellement cette fête?

Pour les élus **FO** la gestion des œuvres sociales et culturelles du CSE **doit rester indépendante des évènements organisés par la Direction!**

Suspension de l'activité du Centre de Santé Dentaire de Juvisy

Lors de l'AP du 14/03/2023 la Direction a acté la **suspension complète au 30 juin** des activités du **C**entre de **S**anté **D**entaire de Juvisy **et leurs transferts sur Corbeil.**

La suspension/fermeture de l'activité du CSD de Juvisy aura pour conséquence la vente de l'immeuble.

Les élus FO veilleront aux respects des droits des collègues, impactés par cette fermeture, pour leurs réaffectations et leurs éventuels vœux de mobilité.

Parallèle avec nos collègues de la CPAM 94 :

A la CPAM 94, qui a le même profil que notre CPAM, 2 immeubles ont déjà été vendus et les espaces de travail sont aménagés en bureaux partagés.

L'objectif de la Direction de la CPAM 94 ? Avoir moins de 1 000 salariés dans l'entreprise et réduire encore une fois les coûts (immobiliers et administratifs).

Les mêmes objectifs seront certainement demandé à la CPAM de l'Essonne !

Réforme des retraites

La détermination à obtenir le retrait de la réforme des retraites ne faiblit pas!

Au lendemain de la douzième journée interprofessionnelle de grèves et de manifestations, et soir de la validation (partielle) du projet de loi par le Conseil constitutionnel, l'intersyndicale a appelé l'ensemble des travailleurs, jeunes, retraités, à poursuivre la lutte en grossissant les rangs des manifestations, particulièrement le 1er Mai (2.3 millions de manifestants au niveau national).

Déterminée, la Confédération y incite à poursuivre « les Assemblées Générales, les différentes actions, grèves et mobilisations dans tous les secteurs professionnels »…

La promulgation express : une « nouvelle provocation » pour FO

La validation partielle du projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (PLFSS) portant la réforme ne change rien aux raisons de son rejet par 94 % des actifs. Au contraire, le Conseil Constitutionnel, en censurant six articles considérés comme des cavaliers sociaux, durcit encore plus le texte.

Dans ce contexte, la promulgation express de la loi dans la nuit du 14 au 15 avril est une nouvelle expression de brutalité qui n'a d'autre résultat que d'attiser le ressentiment social.

C'est « une nouvelle provocation du président de la République à l'égard des millions de personnes qui se mobilisent, y compris par la grève, depuis le 19 janvier dans tous les secteurs d'activité », dénonce FO, qui appelle à ne pas appliquer la loi promulguée.

Aussi l'intervention du chef de l'État, dénuée de toute remise en cause et accentuée d'un mépris, d'une arrogance, d'un dédain envers les Français, ne va dans le sens du retrait de cette réforme infondée et calomnieuse...

Le syndicat Force Ouvrière vous souhaite de

BONNES VACANCES !

On se retrouve à la rentrée plus déterminés que jamais !!

Je me syndique, c'est utile, pour mes collègues et moi !
Je me syndique, c'est sans risque, c'est anonyme !
Je me syndique, c'est déductible des impôts !
Je me syndique et je revendique FO !

Bulletin d'Adhésion à Force Ouvrière

Nom, Prénom : ..... Service : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel : ..... E-mail : .....

À retourner à la section FO de la CPAM de l'Essonne, 2 rue Ambroise Croizat, 91039 Évry Cedex ou à déposer au siège aile C – 3ème ét. – porte 381

Tu veux nous ''re''joindre ?

01 69 36 48 26
Int : 5 78 76
focpam91@gmail.com

J'FO C'est mon syndicat !

Sur site Évry – siège :
Local : aile C - 3ème ét. -381